Agriculture and Agri-Food Canada | Agriculture et Agroalimentaire Canada

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

États financiers (non audités)
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

Canada

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2013 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le Rapport ministériel sur le rendement d'Agriculture et Agroalimentaire Canada concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres d'Agriculture et Agroalimentaire Canada sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

Une évaluation fondée sur le risque du système de CIRF pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2013 a été réalisée conformément à la Politique sur le contrôle interne du Conseil du Trésor, et ses résultats ainsi que les plans d'action qui en découlent sont résumés en annexe.

L'efficacité et le caractère adéquat du système de contrôle interne d'Agriculture et Agroalimentaire Canada sont aussi revus par l'entremise du travail réalisé par le personnel de la vérification interne, qui mène des audits périodiques de divers secteurs des opérations d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, ainsi que par le comité ministériel de vérification, qui surveille les responsabilités de la direction de maintenir des systèmes de contrôles adéquats et d'assurer la qualité des rapports financiers.

Les états financiers d'Agriculture et Agroalimentaire Canada n'ont pas fait l'objet d'un audit.

Suzanne Vinet, Administrateur général

Pierre Corriveau, Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada
26 août 2013

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

État de la situation financière (non audité)
au 31 mars
(en milliers de dollars)

	2013	2012 Redressé (note 16)
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	1 113 025 $	1 137 731 $
Indemnités de vacances et congés compensatoires	28 966	30 395
Revenus reportés (note 5)	13 983	13 102
Avantages sociaux futurs (note 6)	77 619	81 946
Autres passifs (note 7)	72 205	115 590
Total des passifs	1 305 798	1 378 764
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	1 100 631	1 075 222
Débiteurs et avances (note 8)	82 885	83 070
Prêts (note 9)	339 253	341 776
Total des actifs financiers bruts	1 522 769	1 500 068
Actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement		
Débiteurs et avances (note 8)	(20 487)	(12 437)
Prêts (note 9)	(339 253)	(341 776)
Total des actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement	(359 740)	(354 213)
Total des actifs financiers nets	1 163 029	1 145 855
Dette nette ministérielle	142 769	232 909
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance et stocks	3 624	6 069
Immobilisations corporelles (note 10)	375 401	380 399
Total des actifs non financiers	379 025	386 468
Situation financière nette ministérielle (note 11)	236 256 $	153 559 $

Obligations contractuelles (note 12)

Passif éventuel (note 13)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Suzanne Vinet, Administrateur général
Ottawa, Canada
26 août 2013

Pierre Corriveau, Dirigeant principal des finances

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (non audité)
pour l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2013 Résultats prévus	2013	2012 redressé (note 16)
CHARGES			
Gestion des risques de l'entreprise	1 817 756 $	1 372 548 $	1 359 221 $
Services internes	419 675	441 857	446 910
Science, innovation et adoption	349 695	307 428	263 775
Développement du commerce et des marchés	113 496	264 021	96 751
Mesures à la ferme	151 665	112 761	121 388
Systèmes de gestion des risques liés à la salubrité et à la biosécurité des aliments	95 416	90 323	85 706
Connaissances, technologies, information et évaluation sur le plan environnemental	56 298	81 776	88 248
Développement de l'agroentreprise	41 882	69 196	113 295
Développement des régions rurales et développement des coopératives	19 459	15 367	20 560
Agence canadienne du pari mutuel	10 533	9 223	10 288
Facilitation de l'efficacité de la réglementation	35 374	11 630	12 785
Conseil des produits agricoles du Canada	2 731	2 866	2 927
Charges engagées pour le compte du gouvernement	2	(15)	3
	3 113 982	2 778 981	2 621 857
REVENUS			
Caisse de réassurance-récolte	36 702	80 403	34 558
Vente de biens et services	74 737	71 927	64 347
Intérêts	10 067	12 143	11 719
Projets conjoints et ententes de partage des coûts	6 072	5 535	4 303
Gain sur l'aliénation d'actifs	7 303	342	238
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(68 386)	(106 779)	(58 391)
	66 495	63 571	56 774
Coût net des activités poursuivies	3 047 487	2 715 410	2 565 083
Activités transférées			
Charges	-	-	11 595
Coût net des activités transférées	-	-	11 595
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	3 047 487	2 715 410	2 576 678

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (non audité)
pour l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

Financement du gouvernement et transferts		
Encaisse nette fournie par le gouvernement	2 699 193	3 139 773
Variations des montants à recevoir du Trésor	25 409	(628 360)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 14)	73 474	71 456
Éléments d'actif transférés entre ministères	448	25
Éléments d'actif et de passif transférés entre ministères	(417)	(3 006)
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	(82 697)	(3 170)
Situation financière nette ministérielle – début de l'exercice	153 559	150 389
SITUATION FINANCIÈRE NETTE MINISTÉRIELLE – FIN DE L'EXERCICE	236 256 $	153 559 $

Information sectorielle (note 15)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

État de la variation de la dette nette ministérielle (non audité)
pour l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2013	2012
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	(82 697) $	(3 170) $
Variation due aux immobilisations corporelles (note 10)		
Acquisition d'immobilisations corporelles	38 762	34 623
Amortissement des immobilisations corporelles	(43 478)	(45 648)
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(333)	(262)
Gain (perte) net sur l'aliénation d'immobilisations corporelles, incluant les ajustements	(134)	(877)
Variations n'affectant pas l'encaisse des immobilisations corporelles	154	(48)
Transferts entre ministères	448	25
Transferts vers d'autres ministères	(417)	(5 462)
Montant total de la variation due aux immobilisations corporelles	(4 998)	(17 649)
Variation due aux charges payées d'avance et aux stocks	(2 445)	1 086
Augmentation (diminution) nette de la dette nette ministérielle	(90 140)	(19 733)
Dette nette ministérielle – début de l'exercice	232 909	252 642
Dette nette ministérielle – fin de l'exercice	142 769 $	232 909 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

État des flux de trésorerie (non audité)
pour l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2013	2012 redressé (note 16)
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	2 715 410 $	2 576 678 $
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(43 478)	(45 648)
Gain (perte) sur l'aliénation des immobilisations corporelles	(134)	(877)
Variations n'affectant pas l'encaisse des immobilisations corporelles	154	(48)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 14)	(73 474)	(71 456)
Variation de l'état de la situation financière		
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances	(8 235)	1 057
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance et des stocks	(2 445)	1 086
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	24 706	434 188
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	1 429	7 345
Diminution (augmentation) des revenus reportés	(881)	(1 501)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	4 327	27 793
Diminution (augmentation) des autres passifs	43 385	179 211
Transferts de passifs entre ministères	-	(2 456)
ENCAISSE UTILISÉE POUR LES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	2 660 764	3 105 372
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	38 762	34 623
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(333)	(262)
ENCAISSE UTILISÉE POUR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS	38 429	34 361
ENCAISSE NETTE FOURNIE PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA	2 699 193 $	3 139 733 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Note 1 – Pouvoirs et objectifs

Le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (AAC) a été créé en 1868. En vertu de la *Loi sur le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire*, le ministre est responsable de l'agriculture, des produits dérivés de l'agriculture et de la recherche dans ces domaines, notamment de l'exploitation des stations agronomiques, à moins qu'ils aient été attribués de droit à un autre ministère ou organisme.

Le ministère est responsable des renseignements, de la recherche, de la technologie, des politiques et des programmes qui permettent d'assurer la sécurité du système alimentaire, de protéger la santé de l'environnement et de gérer l'innovation propice à la croissance.

Gestion des risques de l'entreprise

Le Ministère a un programme intégral de gestion des risques de l'entreprise pour donner aux producteurs de meilleurs outils et le savoir-faire nécessaire pour gérer les risques de l'entreprise. Ce programme leur procure une protection contre les légères baisses de revenu, une aide axée sur la marge de production quand leurs pertes de revenus sont plus importantes, un cadre d'indemnisation en cas de catastrophe pour les secourir rapidement et une assurance-production pour les protéger contre les pertes de production causées par des catastrophes naturelles. De plus, le programme prévoit une aide sous forme de garanties financières qui facilitera la commercialisation de leurs produits une fois que la conjoncture du marché et les prix seront plus favorables.

Services internes

L'activité de programme des services internes appuie tous les résultats stratégiques et est commune dans l'ensemble des ministères. Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme en particulier.

Science, Innovation and Adoption

Le Ministère contribue à l'amélioration de la compétitivité du secteur des produits agricoles, agroalimentaires et agro-industriels en appuyant des projets d'innovation qui sont conçus pour améliorer des nouveaux produits, des services, des procédés et des marchés.

Des activités concertées de prévision et de recherche stratégiques et de partage de l'information permettent de prendre des décisions coordonnées et éclairées afin d'en arriver à une planification intégrée regroupant les industries, les gouvernements et les universités. On fait la promotion des mesures de collaboration pour accélérer le transfert des connaissances scientifiques et technologiques en fonction du cycle d'innovation, et ce, afin d'appuyer les stratégies de succès éventuel qui ont été définies par le secteur industriel. On aide aussi les agriculteurs, les agri-entrepreneurs ainsi que les petites, moyennes et grandes entreprises agro-industrielles qui s'efforcent d'adopter de nouvelles technologies et de commercialiser de nouveaux produits et services. Les recherches exploratoires et transformationnelles aident à cerner les débouchés éventuels et à préparer le secteur en vue des nouvelles possibilités et des nouveaux défis.

Développement du commerce et des marchés

Le Ministère se fait le défenseur du commerce agricole du Canada en s'employant à éliminer les obstacles au commerce au pays, et même à l'étranger, et à multiplier les débouchés pour le secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels.

Il aide celui-ci à trouver de nouveaux marchés et débouchés au pays et dans le monde, ainsi que des façons d'améliorer sa productivité et sa compétitivité et de devenir ainsi plus prospère. AAC travaille aussi à faire reconnaître les produits canadiens grâce à l'initiative Image de marque du Canada sur les marchés internationaux et à la Stratégie de promotion de l'image de marque au Canada, et cela, afin de consolider et d'élargir la présence du secteur sur le marché.

Mesures à la ferme

Agriculture et Agroalimentaire Canada vient en aide aux agriculteurs par des programmes d'application directe à la ferme qui permettent de déterminer les risques environnementaux et les possibilités connexes tout en soutenant l'élaboration d'une éthique de gestion agricole et agroalimentaire.

Agriculture et Agroalimentaire Canada les aide dans l'évaluation des risques agroenvironnementaux et la planification, en fournissant de l'expertise, de l'information et des incitatifs pour stimuler l'adoption de pratiques agricoles durables à l'échelle de l'exploitation agricole et du paysage, en explorant et concevant de nouvelles approches qui favorisent et soutiennent l'adoption de pratiques agricoles durables et en faisant mieux connaître les bienfaits de ces pratiques.

Cette activité de programme favorise la bonne intendance de l'environnement et aide à atténuer les répercussions générales du secteur sur l'environnement. Elle contribue à créer un environnement plus sain et à instaurer des conditions pour améliorer la qualité de vie de la population canadienne et à rendre le secteur agricole plus rentable.

Systèmes de gestion des risques liés à la salubrité et à la biosécurité des aliments
Le Ministère aide les producteurs et les organismes à élaborer et à mettre en oeuvre des systèmes de gestion des risques liés à la salubrité des aliments, à la biosécurité et à la traçabilité afin de leur permettre de prévenir et de contrôler les risques pour les ressources animales et végétales et de renforcer ainsi le secteur contre la propagation de maladies et les pertes sur les marchés intérieurs et étrangers.

Les systèmes de gestion du risque comprennent les systèmes nationaux de salubrité alimentaire reconnus par le gouvernement et fondés sur les principes d'analyse des dangers et la maîtrise des points critiques (HACCP) ou de type HACCP, à la ferme et en aval de la ferme; les systèmes nationaux de biosécurité; et le système national de traçabilité pour le secteur agroalimentaire. Ces systèmes sont également mis à profit dans la gestion des urgences pour limiter la propagation des maladies animales et végétales, réduisant par conséquent les répercussions économiques, environnementales et sociales d'une crise. Une stratégie nationale de biosécurité animale et végétale offre également une orientation stratégique générale visant à faire en sorte que les efforts soient ciblés sur les risques les plus élevés en matière de biosécurité. Parmi les participants admissibles, mentionnons les organismes sans but lucratif nationaux ou régionaux, les producteurs et les intervenants de l'industrie.

Connaissances, technologies, information et évaluation sur le plan environnemental
Agriculture et Agroalimentaire Canada s'emploie à aider le secteur par des initiatives qui lui permettent d'utiliser une démarche de gestion plus rigoureuse pour prendre des décisions face aux risques environnementaux et de trouver des correctifs appropriés. AAC réalise des projets de recherche fondamentale et appliquée afin de mieux comprendre les interactions entre l'agriculture et l'environnement face aux principaux défis en matière de protection de l'environnement qui se posent au Canada et dans les régions; élaborer des pratiques agricoles durables et valider les résultats environnementaux et économiques à l'échelle de l'exploitation agricole et du paysage; mettre au point, améliorer et utiliser des indicateurs agroenvironnementaux, des systèmes de comptabilité des gaz à effet de serre et des indicateurs économiques pour évaluer la viabilité environnementale et économique du secteur. Ce programme fournit la plate-forme pour l'innovation, et la découverte de technologies et de stratégies de façon à améliorer la performance agroenvironnementale du secteur.

Développement de l'agroentreprise
Cette activité de programme encourage l'utilisation de saines pratiques de gestion et à en faire connaître les avantages tout en permettant aux entreprises du secteur d'être rentables et d'investir dans les secteurs où il le faut pour gérer de façon durable le fonds de ressources naturelles, ainsi que produire et commercialiser des produits alimentaires et autres qui sont sans danger.

Le programme de développement de l'agroentreprise financera des activités provinciales et territoriales d'application de pratiques et de compétences en gestion des affaires qui renforcent la capacité des entreprises du secteur à évaluer les répercussions financières des améliorations qu'elles apportent à leurs méthodes, notamment l'effet sur la rentabilité des plans environnementaux, des systèmes de salubrité des aliments et des projets d'innovation; à gérer la transformation, à réagir au changement et à innover dans leurs opérations; à comprendre leur situation financière et à mettre en place des mesures efficaces ainsi que des plans et pratiques de gestion; et qui favorisent la participation des jeunes agriculteurs ou des débutants dans ce domaine, des membres des Premières nations et des clients dans certains sous-secteurs en transition.

Développement des régions rurales et développement des coopératives
Le programme Développement des régions rurales et développement des coopératives appuie le développement communautaire de deux façons distinctes. D'une part, il dirige une approche intégrée pangouvernementale appelée Partenariat rural du Canada. Il s'agit d'une approche par l'entremise de laquelle le gouvernement cherche à coordonner ses politiques pour les axer sur le développement socioéconomique et le renouveau du Canada rural. De plus, il établit des partenariats avec les ministères fédéraux, les provinces et les intervenants ruraux et offre des outils pour permettre aux collectivités rurales d'utiliser leur faculté d'innovation afin de mettre à profit les attraits locaux et de devenir plus compétitives à l'échelle locale ou régionale.

D'autre part, il favorise le développement des coopératives comme moyen efficace d'aider les Canadiens et les collectivités à se prendre en charge et à saisir de nouveaux débouchés. En outre, il conseille l'ensemble du gouvernement sur les politiques et les programmes touchant les coopératives, et il établit des partenariats au sein du gouvernement fédéral et avec le secteur coopératif, les provinces et d'autres intervenants clés pour soutenir le développement des coopératives.

Agence canadienne du pari mutuel
En vertu de l'article 204 du Code criminel du Canada, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire est responsable des politiques et de la réglementation concernant les paris mutuels sur les courses de chevaux.

L'Agence canadienne du pari mutuel (ACPM) est un organisme de service spécial d'AAC qui est chargé de réglementer et de superviser les activités de pari mutuel dans les hippodromes canadiens, et qui a pour objectif de s'assurer que le tout s'y déroule de manière équitable pour le public. Les coûts associés aux activités de l'ACPM sont recouvrés au moyen d'un prélèvement fixé actuellement à 0,8 % sur chaque pari engagé au Canada. Les plans stratégiques de l'ACPM sont axés sur la réglementation et la surveillance de façon moderne, efficace et transparente des activités de pari mutuel sur les courses hippiques.

Facilitation de l'efficacité de la réglementation
Agriculture et Agroalimentaire Canada met en place des initiatives pour s'assurer que le milieu de la réglementation fait la promotion de l'innovation, de l'investissement et de la compétitivité du secteur. Le Ministère reconnaît qu'en raison du rythme accéléré des progrès technologiques et des nouveaux écarts entre les politiques réglementaires internationales et nationales, le milieu de la réglementation du Canada devra accroître sa capacité et accélérer son processus de modernisation s'il veut être réactif. Dans le cadre de ces initiatives, le Ministère collaborera avec les intervenants de la chaîne de valeur afin d'accroître leur capacité de respecter les exigences réglementaires ainsi qu'avec des partenaires fédéraux et l'industrie pour trouver des façons de rationaliser le fardeau réglementaire au moyen de mesures ciblées visant les priorités du secteur, et ce, tout en conservant le régime réglementaire rigoureux du Canada en ce qui a trait à la santé et à la sécurité. Un processus de prise de décisions réglementaires fondées sur la science qui soit encore plus rapide et transparent permettra d'accroître la confiance du public et des intervenants.

Conseil des produits agricoles du Canada

Institué par l'entremise de la Loi sur les offices des produits agricoles (la Loi), le Conseil des produits agricoles du Canada (CPAC) est un organisme unique de surveillance de l'intérêt public qui fait rapport au Parlement par l'entremise du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (le ministre). La Loi permet la création d'offices nationaux de commercialisation, de promotion et de recherche. Le CPAC supervise ces offices en veillant à ce que le système de gestion de l'offre de la volaille et des oeufs, ainsi que le système de prélèvement pour les bovins de boucherie fonctionnent dans le meilleur intérêt des intervenants de ces secteurs, des producteurs aux consommateurs. Le CPAC formule également des conseils au ministre, entretient des relations avec les gouvernements provinciaux et participe de façon active à la gestion du Portefeuille.

Note 2 – Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires – Le ministère est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au ministère ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus, étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans les états financiers prospectifs intégrés au Rapport sur les plans et les priorités 2012-2013. Les états financiers prospectifs de 2012-2013 ont été redressés afin qu'ils reflètent les revenus nets non disponibles. Ce redressement a entraîné une augmentation de 68 386 000 $ du coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts. En outre, les états financiers prospectifs ont aussi été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

(b) Consolidation – Les états financiers consolidés incluent les comptes des sous-entités qui sont la responsabilité de l'administrateur général. Les comptes de ces sous-entités ont été consolidés avec ceux du ministère, et toutes les opérations et tous les soldes interorganisationnels ont été éliminés. Le périmètre comptable comprend le ministère d'Agriculture et Agroalimentaire, le Conseil des produits agricoles du Canada, la Commission de révision agricole du Canada et de l'Agence canadienne du pari mutuel. Les états financiers excluent les comptes de l'Agence canadienne d'Inspection des aliments, de la Commission canadienne du blé, de la Commission canadienne des grains, de la Commission canadienne du lait et de Financement agricole Canada parce qu'ils ne sont pas sous le contrôle d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, donc ils ne sont pas consolidés.

(c) Encaisse nette fournie par le gouvernement – Le ministère fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le ministère est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le ministère sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(d) Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser) découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du ministère et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le ministère a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

(e) Revenus

- Les revenus provenant de droits réglementaires sont constatés dans les comptes en fonction des services fournis au cours de l'exercice.
- Les fonds reçus de tiers de l'extérieur à des fins précises sont comptabilisés à leur réception comme revenus reportés. Ils sont constatés dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.
- Les fonds qui ont été reçus sont comptabilisés comme revenus reportés dans la mesure où le ministère a une obligation envers d'autres parties de fournir des biens, des services ou des actifs qui seront utilisés à une date future.
- Les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.
- Les revenus qui ne sont pas disponibles à être dépensés à nouveau ne peuvent servir à acquitter les passifs du ministère.

  Bien que l'on s'attende à ce que l'administrateur général maintienne le contrôle comptable, il n'a pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles à dépenser à nouveau. Par conséquent, les revenus non disponibles à dépenser à nouveau sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus de l'entité.

(f) Charges – Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice

- Les paiements de transfert sont comptabilisés à titre de charges lorsque les autorisations de paiement existent et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions d'admissibilité établies dans le cadre du programme. En ce qui concerne les paiements de transfert ne faisant pas partie d'un programme existant, la charge est constatée lorsque le gouvernement annonce la décision d'effectuer un transfert ponctuel, dans la mesure où le Parlement a approuvé la loi habilitante ou l'autorisation de paiement avant que les états financiers ne soient achevés. Les paiements de transfert, qui deviennent remboursables lorsque les conditions spécifiées entrent en vigueur, sont comptabilisés en réduction des charges de transfert et comme montant à recevoir.
- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.

- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, les services juridiques et les indemnités des accidentés de travail sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

(g) Avantages sociaux futurs:

(i) Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multiemployeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du ministère au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées, et elles représentent l'obligation totale du ministère découlant du régime. La responsabilité du ministère relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

(ii) Indemnités de départ : Certains employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information tirée des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle au titre des prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(h) Les débiteurs et les prêts sont présentés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Toutefois, lorsque des conditions de faveurs y sont rattachées, telles que des clauses stipulant un faible taux d'intérêts ou sans intérêts, ils sont comptabilisés à leur valeur actualisée estimative. Les paiements de transfert qui sont remboursables sans condition sont comptabilisés comme des prêts. Une portion de l'escompte non amortie est comptabilisée comme revenu chaque année pour refléter la variation de la valeur actualisée du solde du prêt. Une provision est établie pour les débiteurs et les prêts dont le recouvrement est incertain.

(i) Éventualité –Une éventualité représente des recouvrements ou obligations possibles qui peuvent devenir des recouvrements ou obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non.

(i) Passif éventuel – Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.

(ii) Recouvrement éventuel – Les recouvrements éventuels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers. Cependant, ceux dont la matérialisation est jugée probable sont présentés dans les notes complémentaires aux états financiers.

(j) Garanties de prêt ou de prix – Une provision sur des garanties d'emprunt ou de prix est comptabilisée lorsqu'il est probable qu'un paiement sera effectué pour honorer une garantie et que le montant de la perte anticipée peut être raisonnablement estimé. Le montant de la provision pour pertes est déterminé en prenant en considération l'historique des pertes antérieures ainsi que les conditions économiques affectant la capacité de remboursement des emprunteurs. La provision est révisée régulièrement, et les variations de la provision sont passées aux dépenses de l'exercice.

(k) Passifs environnementaux – Les passifs environnementaux reflètent les coûts estimatifs liés à la gestion et à la remise en état de sites contaminés. À partir des meilleures estimations de la direction, on comptabilise un passif et une charge lorsque la contamination se produit ou lorsque le ministère est mis au courant de la contamination et est obligé ou probablement obligé d'assumer ces coûts. S'il n'est pas possible de déterminer la probabilité de l'obligation du ministère d'assumer ces coûts ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, les coûts sont présentés à titre de passif éventuel dans les notes complémentaires aux états financiers.

(l) Immobilisations corporelles - Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000 $ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Le ministère n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, ni les collections dans les musées.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit

CATÉGORIE D'IMMOBILISATIONS	PÉRIODE D'AMORTISSEMENT
Bâtiments	De 20 à 30 ans
Travaux et infrastructure	De 15 à 40 ans
Machines et outillage	De 5 à 20 ans
Véhicules	De 7 à 25 ans
Matériel et logiciels informatiques	De 3 à 5 ans
Améliorations locatives	Le moindre du reste de la durée du bail ou de la vie utile de l'amélioration

Les immobilisations en construction sont comptabilisées dans la catégorie applicable dans l'exercice au cours duquel elles deviennent utilisables et ne sont amorties qu'à partir de cette date.

(m) Incertitude relative à la mesure – La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, la provision pour garanties d'emprunt, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, le passif au titre d'avantages sociaux futurs et les passifs environnementaux. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

Note 3 – Autorisations parlementaires

Le ministère reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent ou pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets du ministère pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés

	2013	2012 redressé (note 16)
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	2 715 410 $	2 576 678 $
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(43 478)	(45 648)
Gain (perte) sur l'aliénation des immobilisations corporelles	(134)	(877)
Variations n'affectant pas l'encaisse des immobilisations corporelles	154	(48)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(73 474)	(71 456)
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance et des stocks	(2 445)	964
Augmentation (diminution) des comptes avec restrictions	(2 016)	(377)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	1 429	6 771
Diminution (augmentation) des charges à payer	40 816	(19 710)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	4 327	25 911
Diminution (augmentation) des provisions pour créances douteuses	(11 947)	2 130
Remboursement et ajustement des charges des exercices antérieurs	10 006	31 361
Revenu disponible pour dépenser	4 408	4 725
Autres	(2 284)	(3 364)
	(74 638)	(69 618)
Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	38 762	34 623
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(333)	(262)
Augmentation (diminution) des prêts	2 358	16 111
Augmentation des stocks	-	122
	40 787	50 594
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	2 681 559 $	2 557 654 $

(b) Autorisations fournies et utilisées

	2013	2012
AUTORISATIONS FOURNIES:		
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	737 219 $	756 690 $
Crédit 5 – Dépenses en capital	34 882	34 151
Crédit 10 – Paiements de transfert	632 129	459 143
Montants législatifs	1 479 926	1 470 876
	2 884 156	2 720 860
Moins :		
Autorisations disponibles pour emploi au cours des exercices ultérieurs	8 907	6 953
Autorisations périmées	193 690	156 253
	202 597	163 206
AUTORISATIONS DE L'EXERCICE EN COURS UTILISÉES	2 681 559 $	2 557 654 $

Note 4 – Créditeurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente des détails sur les créditeurs et les charges à payer du ministère.

	2013	2012 redressé (note 16)
Créditeurs – autres ministères et organismes	45 975 $	19 930 $
Créditeurs – parties externes	981 305	938 240
	1 027 280	958 170
Charges à payer	85 745	179 561
Total des créditeurs et des charges à payer	1 113 025 $	1 137 731 $

Dans le *Plan d'action économique du Canada 2012*, le gouvernement a annoncé que des mesures d'économie de coûts seront prises au cours de l'exercice 2012-2013 et des deux exercices subséquents. En conséquence, le ministère a inscrit en tant que charges à payer, au 31 mars 2013, une obligation de 10 304 000 $ (53 000 000 $ en 2011-2012) au titre des prestations de préretraite afin de tenir compte des coûts estimés du réaménagement des effectifs.

Note 5 – Revenus reportés

Les revenus reportés représentent le solde à la fin de l'exercice des revenus non gagnés résultant principalement des ententes de collaboration et des accords relatifs au partage des frais réservés au financement des charges liées à des projets de recherche particuliers, ainsi que de montants correspondant à des droits versés avant la prestation des services connexes. Les revenus sont constatés dans la période où les charges sont engagées ou le service exécuté. Les détails des opérations de ce compte sont comme suit :

	2013	2012
Solde d'ouverture	13 102 $	11 601 $
Montants reçus	6 418	5 869
Revenus constatés	(5 537)	(4 368)
Solde de clôture	13 983 $	13 102 $

Note 6 - Employee future benefits

(a) Pension benefits

Les employés du ministère participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation.

Tant les employés que le ministère versent des cotisations couvrant le coût du régime. En 2012-2013, les charges s'élèvent à 58 088 849 $ (58 475 607 $ en 2012), soit environ 1,7 fois (1,8 fois en 2011-2012) les cotisations des employés. La responsabilité du ministère relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

(b) Indemnités de départ

Le ministère verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire à la cessation d'emploi. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures.

Dans le cadre des négociations de conventions collectives avec certains groupes d'employés et des changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'être payés immédiatement pour la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante des prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Ces modifications ont été intégrées dans le calcul de l'obligation d'indemnités de départ courus.

Au 31 mars, les indemnités de départ totalisaient:

	2013	2012
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	81 946 $	109 739 $
Transferts à d'autres ministères au 15 novembre 2011	-	(1 882)
Sous-total	81 946	107 857
Charge pour l'exercice	13 962	9 886
Prestations versées pendant l'exercice	(18 289)	(35 797)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	77 619 $	81 946 $

Note 7 - Autres passifs

Le ministère détient des fonds en fiducie du programme Agri-investissement, du programme Agri-stabilité et des dépôts de garantie.

Le programme Agri-investissement est un compte d'épargne destiné aux producteurs, qui sert de couverture aux légères baisses de revenus et remplace les programmes précédents. Les paiements du programme sont des frais partagés avec les provinces ou territoires dont les producteurs peuvent bénéficier en vertu de modalités particulières. Dans le cadre du programme Agri-investissement, les producteurs peuvent, depuis 2010, faire leurs dépôts auprès de l'institution financière participante de leur choix. Par conséquent, les fonds déjà détenus par le gouvernement fédéral seront transférés au compte Agri-investissement que le producteur possède dans une institution financière.

Le programme Agri-stabilité protège les producteurs des baisses importantes de revenus agricoles. Les paiements du programme sont partagés entre le gouvernement fédéral (60%) et les provinces/ territoires (40%). La part provinciale/territoriale des contributions et l'intérêt payé sur les contributions sont détenus dans un compte à fins déterminées jusqu'à ce que les producteurs épuisent leurs fonds.

Les activités du compte d'Agri-investissement, Agri-stabilité et les dépôts de garantie durant l'exercice étaient les suivantes:

	2013	2012
Solde d'ouverture	115 590 $	294 801 $
Dépôts	383 105	423 093
Retraits	(426 490)	(602 304)
Solde de clôture	72 205 $	115 590 $

Note 8 - Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des avances du ministère :

	2013	2012 redressé (note 16)
Débiteurs – autres ministères et organismes	27 946 $	21 200 $
Débiteurs – parties externes	85 171	93 228
Avances aux employés	69	71
Sous-total	113 186	114 499
Provision pour créances douteuses sur les débiteurs des parties externes	(30 301)	(31 429)
Débiteurs bruts	82 885	83 070
Débiteurs détenus pour le compte du gouvernement	20 526	12 474
Provision pour créances douteuses détenues pour le compte du gouvernement	(39)	(37)
Total net des débiteurs détenus pour le compte du gouvernement	20 487	12 437
Débiteurs nets	62 398 $	70 633 $

Note 9 - Prêts

Le tableau suivant présente les détails des soldes débiteurs des prêts et des paiements de transfert recouvrables du ministère :

	2013	2012
Paiements de transfert recouvrables	53 919 $	51 561 $
Prêts résultants des programmes de garanties	452 974	414 228
Sous-total	506 893	465 789
Moins : Provision pour irrécouvrabilité	(167 640)	(124 013)
Prêts bruts	339 253	341 776
Prêts détenus pour le compte du gouvernement	339 253	341 776
Prêts nets	- $	- $

(a) Paiements de transfert recouvrables

Les paiements de transfert recouvrables correspondent à des contributions versées à des tiers qui sont remboursables lorsque les conditions précisées dans l'entente entrent en vigueur. Une provision de 8 941 000 $ (1 685 000 $ en 2012) a été constatée.

(b) Prêts résultant des programmes de garanties

Les prêts du ministère sont le résultat des prêts honorés par le ministère au prêteur initial en vertu de divers programmes de garanties de prêts. Ces prêts sont exigibles des emprunteurs aussitôt que le paiement est effectué au prêteur d'origine. Les taux d'intérêt sur ces prêts varient en vertu des taux des contrats d'emprunts d'origine et de la réglementation gouvernementale en vigueur. Une provision de 158 699 000$ (122 328 000 $ en 2012) a été constatée pour ces prêts.

Note 10 – Immobilisations corporelles

	COÛTS				
CATÉGORIE D'IMMOBILISATIONS	SOLDE D'OUVERTURE	ACQUISITIONS	AJUSTEMENTS[1]	ALIÉNATIONS ET RADIATIONS	SOLDE DE CLÔTURE
Terrain	13 044 $	- $	(13) $	- $	13 031 $
Bâtiments	614 057	337	6 685	100	620 979
Travaux et infrastructure	59 226	20	1 584	-	60 830
Machines et matériel	182 259	9 831	345	4 531	187 904
Véhicules	68 667	3 596	(103)	2 943	69 217
Améliorations locatives	23 889	11	239	-	24 139
Matériel et logiciels informatiques	40 856	639	86	119	41 462
Actifs en construction	20 595	24 328	(9 747)	336	34 840
	1 022 593 $	38 762 $	(924) $	8 029 $	1 052 402 $

	AMORTISSEMENT CUMULÉ				
CATÉGORIE D'IMMOBILISATIONS	SOLDE D'OUVERTURE	AMORTISSEMENT	AJUSTEMENTS[1]	ALIÉNATIONS ET RADIATIONS	SOLDE DE CLÔTURE
Terrain	- $	- $	- $	- $	- $
Bâtiments	411 816	17 861	(476)	100	429 101
Travaux et infrastructure	24 642	1 668	-	-	26 310
Machines et matériel	123 392	9 865	169	4 465	128 961
Véhicules	42 502	4 599	(134)	2 878	44 089
Améliorations locatives	15 402	2 511	(11)	-	17 902
Matériel et logiciels informatiques	24 440	6 974	(657)	119	30 638
Actifs en construction	-	-	-	-	-
	642 194 $	43 478 $	(1 109) $	7 562 $	677 001 $

VALEUR COMPTABLE NETTE

CATÉGORIE D'IMMOBILISATIONS	2013	2012
Terrain	13 031 $	13 044 $
Bâtiments	191 878	202 241
Travaux et infrastructure	34 520	34 584
Machines et matériel	58 943	58 867
Véhicules	25 128	26 165
Améliorations locatives	6 237	8 487
Matériel et logiciels informatique	10 824	16 416
Actifs en construction	34 840	20 595
	375 401 $	380 399 $

(1) Les ajustements incluent les actifs en construction de 9 747 000 $ qui ont été transférés à d'autres catégories à la suite de l'achèvement de l'actif.

Au cours de l'exercice 2013, le ministère a reçu des machines et matériel des autres ministères dont la valeur comptable nette s'établit à 448 242 $. Le ministère a transféré des machines et matériel à d'autres ministères dont la valeur comptable nette s'établit à 417 045 $.

Note 11 – Situation financière nette ministérielle

Une partie de la situation financière nette du ministère est réservée et affectée à des fins particulières. Les revenus et les charges connexes sont déclarés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle. Le ministère assure le fonctionnement de deux programmes qui, en vertu de la législation, exigent que les revenus soient affectés aux charges du programme.

La Caisse de réassurance-récolte a été établie en vertu de la *Loi sur la protection du revenu agricole*. Ce programme assure les provinces participantes pour les frais encourus relativement à l'administration de divers régimes d'assurance-récolte. La caisse enregistre les recettes et déboursés suivant les dispositions des accords de réassurance. Lorsque les revenus sont inférieurs aux paiements effectués, le ministre des Finances peut autoriser des avances de fonds additionnels pour couvrir ces obligations.

Le Compte de stabilisation des produits agricoles a été établi en vertu de la *Loi sur la stabilisation des prix agricoles*, qui régissait les comptes de stabilisation et qui a été abrogée et remplacée par la Loi sur la protection du revenu agricole le 1er avril 1991. Ces comptes avaient pour but de réduire les pertes de revenu des producteurs découlant des risques du marché en stabilisant les prix. Les primes étaient partagées également entre le gouvernement du Canada et les provinces participantes, ainsi que les producteurs participants. Les activités courantes sont limitées à la collection de comptes débiteurs.

Les soldes des comptes à la fin de l'exercice sont inclus dans l'état de la variation de la dette nette ministérielle. Voici les opérations portées aux comptes :

	2013	2012
Caisse de réassurance-récolte – Fonds réservés		
Solde, début de l'exercice	123 433 $	89 252 $
Revenus	80 403	34 558
Charges	(2 016)	(377)
Solde, fin de l'exercice	201 820	123 433
Comptes de stabilisation des produits agricoles – Fonds réservés	647	647
Fonds non réservés	33 789	29 479
Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice	236 256 $	153 559 $

Note 12 - Obligations Contractuelles

De par leur nature, les activités du ministère peuvent donner lieu à des contrats et des obligations en vertu desquels le ministère sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour mettre en œuvre ses programmes de paiements de transfert. Voici les principales obligations contractuelles non révocables pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

	2014	2015	2016	2017	2018 ET EXERCICES ULTÉRIEURS	TOTAL
PAIEMENTS DE TRANSFERT	178 071 $	98 500 $	92 700 $	70 100 $	123 600 $	562 971 $

Note 13 – Éventualités

Les éléments d'éventualités surviennent dans le cours normal des activités et leur dénouement est inconnu. Ils sont regroupés en cinq catégories comme suit :

(a) Sites contaminés

On comptabilise les éléments de passif afin d'inscrire les coûts estimatifs liés à la gestion et à la remise en état des sites contaminés lorsque le ministère est susceptible d'assumer ces coûts. Le ministère a identifié environ 14 sites (15 sites en 2012) où des mesures sont possibles et pour lesquels un passif de 856 349 $ (1 193 853 $ en 2012) a été constaté dans les charges à payer. Le ministère a évalué des coûts additionnels d'assainissement de 2 724 647 $ (2 812 934 $ en 2012) qui ne sont pas comptabilisés, puisqu'il est peu probable que ces coûts soient engagés pour le moment. Les efforts déployés par le ministère pour évaluer les sites contaminés peuvent entraîner des passifs environnementaux additionnels ayant trait aux sites récemment établis ou aux modifications apportées aux évaluations ou à l'utilisation prévue des sites existants. Ces éléments de passif seront comptabilisés par le ministère durant l'exercice au cours duquel il est probable qu'ils se matérialiseront et qu'il sera possible d'en établir une estimation raisonnable.

(b) Réclamations et litiges

Des réclamations ont été faites auprès du ministère dans le cours normal de ses activités. Certaines réclamations sont assorties d'un montant déterminé, et d'autres pas. Bien que le montant total de ces réclamations soit important, leur dénouement ne peut être déterminé. Le ministère a également été cité dans d'autres réclamations contre le gouvernement du Canada, liées à l'industrie agricole, et pour lesquels les montants et la probabilité ne peuvent être déterminés. La divulgation limitée quant aux obligations éventuelles pour les réclamations légales reconnues par le ministère est directement liées à la sensibilité et l'état d'avancement des réclamations en cours.

(c) Garanties de prêts ou de prix

	LIMITES AUTORISÉES	GARANTIES EN VIGUEUR		PROVISIONS AU 31 MARS	
		2013	2012	2013	2012
Prêts conformément au Programme de paiements anticipés en vertu de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*	5 000 000 $	945 847 $	1 047 041 $	77 339 $	124 328 $
Prêts aux fermiers en vertu de la *Loi canadienne sur les prêts agricoles*	3 000 000	99 363	103 977	994	1 040
Ententes de garantie de prix avec des organismes de commercialisation conformément au Programme de mise en commun des prix en vertu de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*	Aucune limite	21 258	6 861	-	-
Programme national sur l'éthanol de la biomasse	140 000	24 960	24 960	-	-
		1 091 428 $	1 182 839 $	78 333 $	125 368 $

Une provision pour pertes représente le montant enregistré pour la perte estimée sur les garanties d'emprunt en vigueur et est incluse dans les charges à payer. Aucune provision n'a été enregistrée pour le Programme de mise en commun des prix en vertu de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*, et pour le Programme national sur l'éthanol de la biomasse, car aucun coût n'est probable.

Dans le cadre du Programme de paiements anticipés en vertu de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*, le ministère garantit le remboursement des avances consenties aux producteurs au printemps et à l'automne, par les associations de producteurs, créant ainsi un environnement d'affaires plus stable. Le montant d'avance maximale du programme est de 400 000 $. Le délai de remboursement de ces prêts est généralement de 18 mois.

En vertu de la *Loi canadienne sur les prêts agricoles,* le ministère garantit les prêts accordés par des institutions financières aux fermiers pour l'amélioration et la mise en valeur des exploitations agricoles, la transformation, la distribution et la commercialisation des produits agricoles. Ce programme garantit 95 pour cent du montant prêté aux fermes et aux coopératives par les institutions financières. Pour les demandeurs individuels, y compris les corporations, le montant maximal d'un prêt accordé en vertu de la *Loi canadienne sur les prêts agricoles* est de 500 000 $. Les prêts ont une échéance maximale de 15 ans.

Dans le cadre du Programme de mise en commun des prix en vertu de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*, le ministère fournit une garantie qui protège les agences de commercialisation et leurs producteurs contre un effondrement imprévu du prix du marché de leurs produits.

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire est autorisé à garantir les accords de ligne de crédit conclus par Financement agricole Canada en vertu du Programme national sur l'éthanol de la biomasse.

(d) Paiements de transfert – Contributions à remboursement conditionnel

Dans le cadre du Programme de réserve pour pertes sur prêts relatifs à l'abattage des ruminants, qui a pris fin en 2007, les contributions à remboursement conditionnel non remboursées totalisaient 6 695 517 $ en 2013 (6 628 940 $ en 2012). Les fonds versés et les intérêts accumulés sont remboursables dans un délai de 10 ans et au plus tard le 31 décembre 2017, moins les montants utilisés pour couvrir une partie des défauts de paiement des prêts.

Dans le cadre de l'Initiative pour un investissement écoagricole dans les biocarburants, les contributions à remboursement conditionnel non remboursées en 2013 se chiffrent à 58 855 012 $ (51 348 420 $ en 2012). Le remboursement dépend de la rentabilité du projet, et la période de remboursement maximale de 10 ans doit se terminer au plus tard le 31 mars 2023.

Dans le cadre du Programme d'amélioration de l'abattage, les contributions à remboursement conditionnel ont totalisé 49 703 001 $ (54 804 243 $ en 2012). Le remboursement dépend de la rentabilité du projet, et la période de remboursement maximale est de 10 ans. Le paiement final est dû au plus tard le 1er juin 2024.

Dans le cadre du Programme d'innovation en matière de traitement des résidus d'abattoirs, les contributions à remboursement conditionnel ont atteint 23 720 497 $ (0 $ en 2012). Le remboursement des contributions dépend entre autres choses de la rentabilité du projet. Il dépend aussi du fait que le projet démontre ou non la destruction ou la désactivation des matières à risque spécifiées et de la manière dont il le fait. La période de remboursement maximale est de 10 ans, et le paiement final est dû au plus tard le 31 mars 2024.

Les montants qui deviendront remboursables ne peuvent être estimés à l'heure actuelle. Les contributions sont assujetties à un taux d'intérêt déterminé soit par le coût du capital du prêteur, soit par le taux fixé pour les obligations de 90 jours du gouvernement du Canada, selon les ententes initiales conclues avec le prêteur.

(e) Recouvrement éventuel

Agri-stabilité et le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) sont des programmes à frais partagés entre les gouvernements fédéraux et provinciaux/territoriaux. L'initiative de transition du PCSRA pour l'évaluation des stocks est un programme financé par le fédéral. Lorsque les gouvernements provinciaux/territoriaux administrent ces programmes et que des paiements en trop sont constatés, le gouvernement fédéral est en droit de recouvrer sa part de frais partagés lorsque les paiements en trop sont recouvrés. Le ministère a estimé le montant recouvrable éventuel à 10 725 834 $ (12 946 010 $ en 2012). Le recouvrement éventuel n'est pas enregistré dans les états financiers.

Note 14 - Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le ministère est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le ministère conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. En outre, au cours de l'exercice, le ministère a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous.

(a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, le ministère a reçu gratuitement des services de certaines organisations de services communs relatifs aux cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, installations, services juridiques et indemnisation des accidentés du travail. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle :

	2013	2012
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	43 653 $	41 646 $
Installations	27 223	26 756
Services juridiques	1 369	1 745
Indemnisation des accidentés du travail	1 229	1 309
	73 474 $	71 456 $

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficience et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organisations de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Les coûts de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ainsi que les services d'audit offerts par le Bureau du vérificateur général, ne sont pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle.

(b) Autres transactions entre apparentés

	2013		2012	
Charges – Autres ministères et organismes	144 745	$	139 002	$
Revenus – Autres ministères et organismes	12 005	$	7 527	$

Note 15 – Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur l'architecture d'alignement des programmes du ministère. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés pour les principaux programmes, par principaux articles de dépense et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période:

*	BRM	IS	SIA	TMD	OFA	RMS	EKTIM	ABD	RCD	CPMA	REF	FPCC	2013 TOTAL	2012 TOTAL REDRESSÉ (NOTE 16)
CHARGES														
Paiements de transfert	1 327 175 $	(300) $	105 997 $	203 805 $	72 562 $	53 509 $	1 879 $	63 705 $	3 983 $	- $	- $	- $	1 832 315 $	1 666 110 $
Salaires et avantages sociaux	21 531	238 539	160 545	47 700	29 061	30 345	63 962	3 655	10 933	8 627	7 034	2 282	619 214	641 640
Services professionnels et autres	8 678	62 654	14 551	9 566	1 376	2 612	9 045	1 741	264	4 399	3 447	309	118 642	119 761
Provision pour garantie d'emprunt et créances irrécouvrables	13 751	11 962	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	25 713	(3 341)
Fournitures et approvisionnements	72	14 016	20 750	561	6 382	3 030	4 623	7	1	91	702	91	50 326	56 748
Amortissement des immobilisations corporelles	-	43 030	-	-	-	-	-	-	-	448	-	-	43 478	43 227
Installations	(1 357)	40 032	241	(168)	920	56	176	89	8	522	78	22	40 569	43 761
Déplacements	367	2 243	3 162	2 553	961	600	1 656	49	178	116	205	160	12 250	15 981
Réparations et entretien	315	14 782	2 099	4	1 117	168	429	-	-	14	97	2	19 027	21 015
Électricité et autres services publics	-	14 899	83	-	382	3	6	-	-	6	67	-	15 446	16 575
Caisse de réassurance-récolte	2 016	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 016	377
Charges engagées pour le compte du gouvernement	-	(15)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(15)	3
TOTAL DES CHARGES	1 372 548	441 842	307 428	264 021	112 761	90 323	81 776	69 196	15 367	9 223	11 630	2 866	2 778 981	2 621 857
REVENUS														
Caisse de réassurance-récolte	80 403	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	80 403	34 558
Vente de biens et services	1 592	13 698	24 254	-	21 389	232	45	-	27	10 677	13	-	71 927	64 347
Intérêts	2 391	9 529	101	1	37	11	21	-	-	51	1	-	12 143	11 719
Projets conjoints et ententes de partage des coûts	-	5 535	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 535	4 303
Gain sur l'aliénation d'actifs	-	342	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	342	238
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(83 695)	(17 249)	(5 283)	(1)	(306)	(185)	(25)	-	(27)	-	(14)	-	(106 779)	(58 391)
Total des revenus	691	11 861	19 072	-	21 120	58	41	-	-	10 728	-	-	63 571	56 774
COÛT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	1 371 857 $	429 981 $	288 356 $	264 021 $	91 641 $	90 265 $	81 735 $	69 196 $	15 367 $	(1 505) $	11 630 $	2 866 $	2 715 410 $	2 565 083 $

GRE – Gestion des risques de l'entreprise ; SI – Services internes; SIA – Science, innovation et adoption; DCM – Développement du commerce et des marchés; MF – Mesures à la ferme; SGR – Systèmes de gestion des risques liés à la salubrité et à la biosécurité des aliments; CTIEE – Connaissances, technologies, information et évaluation sur le plan environnemental; DA – Développement de l'agroentreprise; DRRC – Développement des régions rurales et développement des coopératives; ACPM – Agence canadienne du pari mutuel; FER – Facilitation de l'efficacité de la réglementation; CPAC – Conseil des produits agricoles du Canada.

Note 16 – Modifications comptables

(a) En 2011, des modifications ont été apportées à la *Norme comptable 1.2 du Conseil du* Trésor – *États financiers des ministères et organismes*, pour améliorer la divulgation de l'information financière des ministères et organismes gouvernementaux. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices financiers se terminant le 31 mars 2012 et les exercices ultérieurs, et ont été adoptées par le ministère dans l'exercice antérieur. Des clarifications supplémentaires concernant l'application de cette norme ont mené à des modifications aux états financiers du 31 mars 2012. Ces modifications ont été appliquées sur une base rétroactive, et les informations comparatives pour 2011-2012 ont été redressées. L'impact de ces changements est présenté dans le tableau ci-dessous.

(b) Le 1er avril 2012, le ministère a adopté la nouvelle norme comptable 3410 du secteur public – paiements de transfert, modifiant ainsi le moment de la comptabilisation des dépenses liées au programme Agri-investissement. Cette modification à la convention comptable a été appliquée sur une base rétroactive, et les informations comparatives pour 2011-2012 ont été redressées. L'impact de ces changements est présenté dans le tableau ci-dessous.

	2012 avant ajustement	Effet de la modification 16 (a)	16 (b)	2012 redressé
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE				
Créditeurs et charges à payer	1 385 016 $	- $	(247 285) $	1 137 731 $
Montants à recevoir du Trésor	1 310 851	11 656	(247 285)	1 075 222
ACTIFS FINANCIERS DÉTENU AU NOM DU GOUVERNEMENT				
Débiteurs et avances	(781)	(11 656)	-	(12 437)
Total des actifs détenus pour le compte du gouvernement	(342,557)	(11 656)	-	(354 213)
Total des actifs financiers net	1 393 140	-	(247 285)	1 145 855
État des résultats et de la situation financière nette ministérielle				
Revenus	64 239	(7 465)	-	56 774
Coût net des activités poursuivies	2 557 618	7 465	-	2 565 083
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transfers	2 569 213	7 465	-	2 576 678
Encaisse nette fournie par le gouvernement	2 896 639	(4 191)	247 285	3 139 733
Variations des montants à recevoir du Trésor	(392 731)	11 656	(247 285)	(628 360)

Note 17 - Information comparative

Les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

Annexe à la Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

Note au lecteur

Depuis l'entrée en vigueur de la Politique sur le contrôle interne du Conseil du Trésor, les ministères sont tenus de démontrer qu'ils se sont dotés d'un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF).

Dans le cadre de cette politique, les ministères doivent évaluer annuellement leur système de CIRF, établir des plans d'action pour apporter les redressements qui s'imposent et joindre à leur Déclaration de responsabilité de la direction un sommaire des résultats de l'évaluation et du plan d'action.

Des systèmes efficaces de CIRF visent à obtenir des états financiers fiables et à donner l'assurance que :

- les opérations sont dûment autorisées;
- les registres financiers sont bien tenus;
- les actifs sont protégés contre les risques tels que le gaspillage, l'abus, les pertes, la fraude et la mauvaise gestion;
- les lois, les règlements et les politiques applicables sont respectés.

Il est important de noter que le système de CIRF est conçu non pas pour éliminer tous les risques, mais plutôt pour les ramener à un niveau raisonnable au moyen de contrôles qui sont pondérés et proportionnels aux risques qu'ils visent à atténuer.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer raisonnablement les risques au moyen d'un processus continu visant à cerner les principaux risques, à évaluer l'efficacité des contrôles connexes et à apporter des correctifs, au besoin, ainsi qu'à assurer un suivi du système pour favoriser l'amélioration continue. En conséquence, la portée, le déroulement et l'état des évaluations que font les ministères de l'efficacité de leur système de CIRF varieront d'une organisation à une autre en fonction des risques et de leur situation particulière.

1. Introduction

Le présent document est annexé à la *Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers* d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) pour l'exercice 2012-2013. Conformément aux exigences de la Politique sur le contrôle interne du Conseil du Trésor, il contient de l'information sommaire relative aux mesures prises par le ministère pour maintenir un système de CIRF efficace. Plus particulièrement, il fournit de l'information sommaire sur les évaluations effectuées par AAC au 31 mars 2013, y compris des renseignements sur les progrès, les résultats et les plans d'action connexes, ainsi que les principales données financières permettant de mieux comprendre l'environnement de contrôle propre au ministère.

1.1 Pouvoirs, mandat et activités de programme

Des renseignements détaillés sur les pouvoirs, le mandat et les activités de programme d'AAC se trouvent dans le Rapport ministériel sur le rendement et le Rapport sur les plans et les priorités.

1.2 Principales données financières

Les états financiers (non audités) d'Agriculture et Agroalimentaire Canada fournissent des renseignements financiers pour l'exercice 2012-2013. Des renseignements supplémentaires figurent aussi dans les Comptes publics du Canada.

- Les dépenses totales ont atteint 2,8 G$. Les paiements de transfert constituent 1,8 G$ (64 %) des charges, auxquels s'ajoutent les salaires et les avantages sociaux de 619,2 M$ (21 %). Les paiements de transfert sont en grande partie utilisés pour aider les producteurs agricoles à gérer les risques d'entreprise.
- Les revenus totaux se sont chiffrés à 170,4 M$, dont 106,8 M$ liés aux revenus gagnés pour le compte du gouvernement et non applicables aux dépenses ministérielles. Les revenus sont surtout constitués des cotisations à la Caisse de réassurance-récolte, totatalisant 80,4 M$ (47 %), suivi de la vente de biens et de services, qui ont totalisé 71,9 M$ (42 %).
- L'actif financier est composé du montant de 1,1 G$ (73 %) à recevoir du Trésor, des prêts de 339,3 M$ (22 %) et des débiteurs de 82,9 M$ (5 %).
- Les actifs non financiers consistent surtout en des immobilisations corporelles de 375,4 M$. Les immobilisations corporelles sont surtout des bâtiments, de la machinerie et de l'équipement situés dans les centres de recherche agricole du Canada.
- Les créditeurs et les charges à payer se chiffrent à 1,1 G$, ce qui représente 85 % du passif total de 1,3 G$. Les charges à payer relatives aux programmes de paiements de transfert sont les principaux éléments dans cette catégorie. D'autres éléments de passif totalisant 72,2 M$ (6 %) sont composés de montants provenant de producteurs agricoles et d'administrations provinciales qui sont détenus en fiducie conformément aux modalités des programmes de paiements de transfert afin de gérer les risques organisationnels.
- Le ministère a une forte présence régionale partout au pays. En raison de cette décentralisation, les fonctions de finance et de comptabilité sont également décentralisées, et chaque centre de recherche et bureau régional engage, approuve et/ou consigne une partie importante des charges d'exploitation du ministère. Bien que ces fonctions soient réparties à divers endroits, elles sont assumées par une seule direction générale

- Agriculture et Agroalimentaire Canada dispose d'un environnement complexe de systèmes d'information qui est essentiel à ses activités et à sa production de rapports financiers. Cet environnement est composé d'un système intégré des finances (SAP), d'un système de gestion des ressources humaines (Peoplesoft) et de systèmes de prestation des subventions et des contributions. Les processus de fonctionnement sont normalisés dans l'ensemble de ses emplacements.

1.3 Ententes de services afférentes aux états financiers

Agriculture et Agroalimentaire Canada s'en remet à d'autres organisations pour le traitement de certaines opérations qui sont consignées dans ses états financiers :

- Le ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux assure l'administration centrale relative au versement des salaires, à l'acquisition de biens et services et à la distribution des locaux.
- Services partagés Canada fournit des services de courriel, de télécommunications et de centre de données.
- Le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) fournit au ministère des renseignements qui servent à calculer diverses charges à payer et provisions, telles que les indemnités de départ.
- Le ministère de la Justice dispense des services juridiques à Agriculture et Agroalimentaire Canada.

1.4 Services offerts à d'autres ministères

Agriculture et Agroalimentaire Canada a conclu les ententes de service suivantes avec d'autres ministères :

- Agriculture et Agroalimentaire Canada administre une plate-forme partagée SAP que lui et les agences ou ministères suivants utilisent : Ressources naturelles Canada et l'Agence canadienne d'inspection des aliments.
- Agriculture et Agroalimentaire Canada fournit les services d'hébergement SAP, comprenant la préparation de copies de sauvegarde du système et les mises à niveau du programme de commande résidant, aux agences ou ministères suivants : l'Agence canadienne de développement international, Parcs Canada, l'Agence spatiale canadienne et Patrimoine canadien.
- Agriculture et Agroalimentaire Canada administre une version partagée de PeopleSoft, que lui et les agences ou ministères suivants utilisent : l'Agence canadienne d'inspection des aliments, Santé Canada, l'Agence de la santé publique du Canada, le ministère des Pêches et des Océans et Services partagés Canada

1.5 Changements au cours de l'exercice

Il n'y a eu aucun changement important touchant les états financiers du ministère au cours de l'exercice 2012-2013.

2. Contrôles environnementaux à Agriculture et Agroalimentaire Canada relativement aux systèmes de CIRF

Agriculture et Agroalimentaire Canada est conscient de l'importance de donner le ton pour s'assurer que les employés à tous les niveaux comprennent leurs rôles dans le maintien de systèmes efficaces de CIRF et sont à même d'exercer leurs responsabilités efficacement. La priorité d'AAC est de veiller à ce que les risques soient bien gérés, dans un environnement de contrôle souple et axé sur le risque qui favorise l'amélioration continue et l'innovation.

2.1 Postes, rôles et responsabilités clés

Voici les postes et comités clés d'Agriculture et Agroalimentaire Canada qui ont la responsabilité de maintenir et d'examiner l'efficacité du système de CIRF.

Administrateur général – L'administrateur général d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, à titre d'agent comptable, assume la responsabilité et la direction globales pour les mesures prises en vue de maintenir un système de contrôle interne efficace. À ce titre, l'administrateur général est conseillé par le Comité ministériel de vérification et le Comité de gestion du ministère.

Dirigeant principal des finances (DPF) – Le DPF d'Agriculture et Agroalimentaire Canada relève directement de l'administrateur général et fournit le leadership nécessaire pour assurer la coordination et la cohérence et insister sur la conception et le maintien d'un système de CIRF efficace et intégré, y compris son évaluation annuelle. Les responsabilités du DPF englobent également la gestion du profil de risque d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Cadres supérieurs du ministère – Les cadres supérieurs d'Agriculture et Agroalimentaire Canada chargés de la prestation des programmes sont responsables du maintien et de l'examen de l'efficacité du système de CIRF qui relève de leur mandat.

Dirigeant principal de la vérification (DPV) – Le DPV d'Agriculture et Agroalimentaire Canada relève directement de l'administrateur général et donne de l'assurance grâce à des vérifications internes périodiques, qui sont essentielles au maintien de l'efficacité du système de CIRF.

Comité de vérification du ministère (CVM) – Le CVM est un comité consultatif qui émet des opinions objectives sur les cadres ministériels de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance. Ce comité, créé en 2008, est composé de quatre membres externes. Le CVM examine le profil de risque d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et son système de contrôle interne, y compris les rapports de vérifications internes et externes ainsi que les évaluations et les plans d'action relatifs au système de CIRF.

Comité de gestion du ministère (CGM) – À titre d'organisme décisionnel central d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, le CGM examine, approuve et surveille le profil de risque ministériel et le système ministériel de contrôle interne, y compris le système de CIRF.

Comité de gestion horizontale (CGH) – Présidé par le sous-ministre délégué, le CGH oriente la gestion horizontale et surveille la gestion des ressources humaines, des finances et de l'information, ainsi que les systèmes, communications et actifs connexes afin d'aider le ministère à répondre à ses besoins actuels et futurs.

Comité de gestion des politiques et des programmes (CGPP) – Ce comité au niveau des sous-ministres délégués est responsable d'orienter l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, de programmes et de services cohérents et complets et d'assurer le suivi des résultats.

2.2 Principales mesures appliquées par Agriculture et Agroalimentaire Canada

L'environnement de contrôle d'Agriculture et Agroalimentaire Canada comprend également une série de mesures visant à aider ses employés à gérer les risques, notamment une plus grande sensibilisation, des connaissances et des outils appropriés en plus du perfectionnement de leurs compétences. Les mesures les plus pertinentes sont: un bureau d'éthique ministériel et un code d'éthique qui renseigne et aide le personnel en matière d'éthique;

- des directives sur la sécurité liées au programme de sécurité global, y compris des éléments d'information et de sécurité du personnel;
- des directives s'adressant aux gestionnaires, aux superviseurs et aux employés concernant la divulgation interne des agissements répréhensibles ;
- des politiques ministérielles adaptées à l'environnement de contrôle du Ministère;
- un tableau des pouvoirs délégués mis à jour régulièrement;
- un programme de formation et des communications portant sur les principaux secteurs de la gestion financière ;
- des documents sur les principaux processus opérationnels et les risques et contrôles correspondants, qui facilitent la gestion et la supervision du système de CIRF.

3. Évaluation du système de CIRF d'Agriculture et Agroalimentaire Canada

3.1 Méthode d'évaluation

Pour satisfaire aux exigences de la Politique sur le contrôle interne, le ministère doit maintenir un système efficace de CIRF visant à fournir l'assurance raisonnable que :

- les opérations sont dûment autorisées;
- les registres financiers sont bien tenus;
- les actifs sont protégés;
- les lois, les règlements et les politiques applicables sont respectés.

Afin d'y arriver, il doit effectuer une **surveillance continue** visant à évaluer **l'efficacité conceptuelle** et **opérationnelle** du système de CIRF, à garantir son amélioration continue et à fournir une assurance raisonnable en ce qui le concerne.

- L'**efficacité conceptuelle** est l'assurance que les points de contrôle clés sont définis, consignés et en place, qu'ils sont alignés sur les risques (pondérés et proportionnels aux risques qu'ils visent à atténuer) et que toutes les mesures correctives qui s'imposent sont prises. Cela comprend la mise en correspondance des processus et des systèmes informatiques clés avec les comptes principaux (en fonction de leur emplacement), le cas échéant.

- L'**efficacité opérationnelle** est l'assurance que l'application des contrôles clés a été mise à l'essai au cours d'une période définie et que toute mesure corrective nécessaire est prise.

De telles évaluations couvrent tous les niveaux de contrôle du ministère, y compris les mesures de contrôle au niveau du ministère ou de l'entité, les contrôles informatiques généraux et les contrôles des cycles administratifs.

Le Ministère a pris des mesures pour effectuer sa première évaluation de l'ensemble des contrôles des cycles administratifs, des contrôles généraux de la technologie de l'information et des contrôles au niveau des entités durant l'exercice 2011-2012. Au cours de l'exercice 2012-2013, le Ministère a adopté une stratégie de surveillance permanente axée sur le risque dans le but d'appuyer la mise à l'essai du système de CIRF. Selon cette stratégie, tous les contrôles précités se voient attribuer une cote de risque (élevé, modéré ou faible). Les domaines à risque élevé sont évalués chaque année, ceux à risque modéré, au moins tous les deux ans, et ceux à risque faible, au moins tous les trois ans.

3.2 Portée de l'évaluation d'Agriculture et Agroalimentaire Canada durant l'exercice 2012-2013

Suivant le calendrier de surveillance continue qui figure à l'annexe du Ministère pour 2011-2012, Agriculture et Agroalimentaire Canada a, au cours de 2012-2013, validé et mis à l'essai les contrôles internes dans les domaines suivants :

- Contrôles des cycles administratifs
  - Clôture de l'exercice et rapports
  - Établissement de budgets et prévisions
  - Garanties de prêt
  - Immobilisations
  - Dépenses de fonctionnement
- Contrôles généraux de la technologie de l'information
  - Sécurité
  - Gestion du changement

La période d'essai de ces contrôles s'est échelonnée du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012.

En outre, Agriculture et Agroalimentaire Canada a décrit et évalué l'efficacité conceptuelle et opérationnelle des contrôles internes du SAP qui se rapportent au rôle d'administrateur et de fournisseur de services du Ministère dans le cadre des ententes de service avec d'autres ministères. Cette évaluation approfondit les évaluations et les essais effectués auparavant sur le système SAP en tenant aussi compte des contrôles généraux de la technologie de l'information dans les domaines ci-dessous, liés à l'administration globale du système SAP :

- Contrôles généraux de la technologie de l'information
  - TI – Activités
  - Sécurité
  - Gestion du changement
  - Copies de sauvegarde

4. Résultats d'Agriculture et Agroalimentaire Canada pour l'exercice 2012-2013

Le Ministère a conçu l'architecture de base de tous les points de contrôle clés des processus opérationnels et des principaux systèmes de TI fondés sur le processus opérationnel commun en gestion financière du Bureau du contrôleur général et évalués en fonction de ce dernier. En effectuant une surveillance continue de ses principaux contrôles, Agriculture et Agroalimentaire Canada a d'abord confirmé qu'il n'y avait pas de changements notables qui influaient sur le système ministériel du CIRF et exigeaient une modification au calendrier de surveillance continue pour l'exercice 2012-2013. Puisqu'aucun changement n'était nécessaire, le Ministère a validé et testé les contrôles documentés pour les domaines clés décrits à la section 3.2 ci-dessus.

4.1 Surveillance continue des contrôles internes

Agriculture et Agroalimentaire Canada a mis à l'essai l'efficacité opérationnelle de tous les contrôles internes relatifs aux domaines choisis pour être évalués en 2012-2013, conformément au programme du CIRF ministériel. Durant les essais, on a constaté que le Ministère disposait de plusieurs bons contrôles clés qui fonctionnaient bien. Le Ministère a aussi fait des progrès en ce qui concerne les améliorations à apporter qui avaient été signalées en 2011-2012; il a appliqué plusieurs mesures correctives et les contrôles connexes fonctionnent bien. Dans d'autres domaines à risque faible, où il faut plus de temps pour appliquer les mesures correctives, le Ministère continue à donner suite aux recommandations relatives aux améliorations. Voici les domaines à améliorer selon l'évaluation 2012-2013 :

- **Contrôles des cycles administratifs**
  - mettre en œuvre un processus officiel de suivi des inscriptions aux registres;
  - entreprendre un examen du manuel de codage ministériel;
  - mener un examen de l'accès des utilisateurs au SAP pour faire en sorte que l'accès de chaque personne soit établi en fonction des exigences du poste;
  - continuer à améliorer le suivi des conclusions établies dans le cadre des visites de conformité ou des vérifications des administrateurs de programmes de garanties de prêts;
  - veiller à ce que des documents appropriés soient conservés comme preuve de réalisation dans le cas de certaines activités de contrôle.

- **Contrôles généraux de la technologie de l'information**
  - Poursuivre l'examen des privilèges d'accès au système pour faire en sorte que l'accès soit suffisamment restreint, et les tâches relatives à l'élaboration des systèmes et à la production, bien séparées;
  - Améliorer la documentation et le processus d'approbation en vue d'accorder un accès logique à certains systèmes de TI.

Lorsqu'il était possible d'agir sur-le-champ, des mesures correctives précises ont été mises en œuvre peu de temps après que les ajustements à apporter ont été cernés. Sinon, des plans d'action en matière de gestion ont été élaborés ou sont en cours d'élaboration en vue de remédier pleinement, dans un délai raisonnable, aux faiblesses de contrôle. On fera un suivi des plans d'action pour garantir que les progrès s'accomplissent conformément au calendrier établi.

4.2 Évaluation de l'efficacité conceptuelle et opérationnelle

Tel qu'il est indiqué à la section 3.2, Agriculture et Agroalimentaire Canada a mené une évaluation des contrôles généraux de la technologie de l'information liés à l'administration de la plate-forme partagée du SAP au nom d'autres ministères. Selon les documents relatifs aux contrôles internes et la mise à l'essai de l'efficacité conceptuelle et opérationnelle, on a déterminé que le cadre général des contrôles internes du SAP est solide.

5. Plan d'action d'Agriculture et Agroalimentaire Canada

5.1 Progrès réalisés en 2012-2013

Pour assurer l'**exactitude des états financiers et des comptes publics ministériels**, le ministère a dû s'attaquer à de nouvelles priorités et a donc réalisé des progrès dans les domaines suivants en 2012-2013 :

- Achevé. Le Ministère a apporté des améliorations au système financier en ce qui concerne la prestation des programmes de garantie de prêts. Il pourra ainsi obtenir des données exactes en temps opportun sur les soldes des garanties d'emprunts.

Le ministère est allé au-delà de ses engagements établis pour 2012-2013 en poursuivant la mise en œuvre des activités suivantes liées au plan d'action de 2011-2012 :

- Achevé. Le Ministère a adopté une stratégie de surveillance axée sur les risques afin de garantir l'efficacité continue de son système de CIRF.
- Achevé en grande partie. Le Ministère a mis en œuvre des mesures correctives pour s'occuper de la plupart des domaines à améliorer indiqués dans l'évaluation 2011-2012. Des mesures correctives ont été prises et éprouvées durant l'évaluation du Ministère pour 2012-2013. D'autres mesures exigeant plus de temps pour régler tous les points sont en cours.
- Achevé. Au 31 mars 2013, le Ministère a fini de rédiger les documents et de tester les contrôles internes relatifs à l'administration de la plate-forme partagée du SAP et des services connexes fournis à d'autres ministères.

5.2 Plan d'action pour le prochain exercice et les exercices à venir

Pour satisfaire aux exigences de la Politique sur le contrôle interne, les ministères doivent être en mesure de maintenir l'efficacité du système de CIRF en vue de fournir l'assurance raisonnable que : *a*) les opérations sont dûment autorisées; *b*) les dossiers financiers sont adéquatement tenus; *c*) les actifs sont protégés; et *d*) les lois, les règlements et les politiques applicables sont respectés.

- Agriculture et Agroalimentaire Canada pourra prendre des mesures correctives en 2013-2014 afin d'améliorer les contrôles dans les domaines mis en évidence durant les essais de la présente année. Le Ministère entreprendra également une surveillance continue axée sur le risque des éléments clés du CIRF suivant le cycle suivant :

Activité		Année 1 2013/14	Année 2 2014/15	Année 3 2015/16	Année 4 2016/17
Surveillance permanente					
Risque élevé (tous les ans)	Clôture de l'exercice et rapports	X	X	X	X
	Établissement de budgets et prévisions	X	X	X	X
	Nouveaux programmes de paiements de transfert	X	X	X	X
	TI – Sécurité	X	X	X	X
	GI/TI – Gestion du changement	X	X	X	X
Risque modéré (cycle de deux ans)	Agri-Stabilité	X		X	
	Agri-Investissement	X		X	
	Agri-protection	X		X	
	Subventions et contributions génériques	X		X	
	Immobilisations		X		X
	Garanties de prêt		X		X
	TI – Activités		X		X
Risque faible (cycle de trois ans)	Dépenses de fonctionnement			X	
	Rémunération		X		
	Revenus	X			X
	TI – Sauvegarde			X	
	Contrôles au niveau de l'entité		X		

D'ici la fin de l'exercice 2013-2014, Agriculture et Agroalimentaire Canada prévoit également effectuer ce qui suit :

- améliorer la documentation relative aux contrôles internes en ce qui a trait au rôle d'administrateur exercé par Agriculture et Agroalimentaire Canada à l'égard de la version commune de Peoplesoft utilisée par divers ministères et organismes du gouvernement.